

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 18 mars 2014  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike River
	Richard Burcombe, maire de	Lac-Brome
	Louis Dandenault, maire de	Sutton
	Normand Delisle, maire de	Brigham
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de	Farnham
	Pierre Janecek, maire de	Dunham
	Yves Lévesque, maire de	Bedford (V)
	Robert Nadeau, maire d'	Abercorn
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de	Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse de	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
Mme	Lucille Robert, représentante de	Cowansville
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire de	Bedford (CT)
	Ronald Stewart, représentant de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 février 2014
4. Actualités du CLD : Rappel concernant la tenue de l'AGA 2014 du CLD mercredi 26 mars, 16 h au Club de Golf de Farnham
5. Autorisation du 1<sup>e</sup> versement au CLD de la quote-part 2014 (513 255,50\$)
6. Cours d'eau : Présentation pour adoption du règlement 04-0214
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 13 mars :
  - 7.1. Autorisation de paiement des salaires et dépenses aux écocentres
  - 7.2. Octroi du mandat de réalisation du bilan des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
  - 7.3. Statistiques 2013 : Écocentres
  - 7.4. Formation sur le recyclage et le compostage printemps 2014 et mandat d'impression
8. Rapport du comité consultatif agricole du 17 mars :
  - 8.1. Présentation pour adoption du projet de règlement 05-0314 visant l'intégration des îlots déstructurés au schéma d'aménagement et de développement
  - 8.2. Demande d'avis à la CPTAQ – Ville de Lac-Brome (dossier 406833)
  - 8.3. Demande d'avis à la CPTAQ – exploitation sablière – Ville de Sutton
  - 8.4. Hortinove : appui à la nouvelle vocation de la ferme expérimentale
9. Rapport du comité d'aménagement du 17 mars :
  - 9.1. Octroi du mandat d'accompagnement dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 9.2. Résolution de contrôle intérimaire : implantation de projets de centres de tri et de recyclage sur le territoire de la MRC
  - 9.3. Avis de motion : adoption du projet de règlement 05-0314 visant l'intégration des îlots déstructurés au schéma d'aménagement et de développement
  - 9.4. Présentation pour adoption – projet de règlement 05-0314 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les îlots déstructurés

- 9.5. Demande d'avis à la CPTAQ - Ville de Lac-Brome (dossier 406833)
- 9.6. Demande d'appui à la CPTAQ – exploitation sablière – Ville de Sutton
- 9.7. Demande d'appui au MDDEFP – exploitation sablière – Ville de Sutton
- 9.8. Hortinove : Appui à la nouvelle vocation de la ferme expérimentale
- 9.9. Projet de ligne Saint-Césaire-Bedford – Désistement d'adhérer au Programme de mise en valeur intégré
- 9.10. Certificat de conformité : Règlement 860-06-2013 – ville de Bromont (*construction*)
- 9.11. Gala Misez Eau – représentant de la MRC
10. Comité régional des directeurs de service de sécurité incendie du 20 février
11. Comité régional sécurité incendie du 27 février :
  - 11.1. Rapport annuel 2013
  - 11.2. Projet d'entente d'entraide mutuelle et RCCI
  - 11.3. Suivi du dossier : révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12. Pacte rural :
  - 12.1. Nouveau pacte rural 2014-2024 : autorisation au préfet à signer
  - 12.2. Financement de projets dans le cadre du fonds de soutien aux événements touristique 2014
  - 12.3. Retour sur le financement conditionnel de deux projets culturels : Pommiers en fleurs et House Play Readings
  - 12.4. Suivi du dossier des Jeux équestres mondiaux 2018
  - 12.5. Choix d'un projet pour les fonds résiduels
13. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 13 mars :
  - 13.1. Suivi des négociations avec la MRC de La Haute-Yamaska : autorisation de signature de l'entente concernant la répartition des droits provenant des « sites à cheval » sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska
  - 13.2. Rencontre à venir avec la municipalité de St-Alphonse-de-Granby
14. Rapport du comité administratif du 11 mars :
  - 14.1. Comptes à payer
  - 14.2. Invitation à la journée de travail (Lac-à-l'épaulé)
  - 14.3. Politique 2014 pour les tournois de golf
  - 14.4. Pacte rural - retour sur la résolution 23-0114 : Projet de *Knowlton Academy* - amélioration de la cour d'école
15. Plan de lutte à la pauvreté (PARSIS) : invitation à une demi-journée de travail le 27 mars à 8h30
16. Présentation du programme « Moi je m'implique »
17. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mars / avril
18. Correspondance
19. Questions diverses
20. Deuxième période de questions du public
21. Levée de la séance

---

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
 APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2014

89-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 février 2014 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

### AUTORISATION DU 1<sup>E</sup> VERSEMENT AU CLD DE LA QUOTE-PART 2014

90-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
 APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
 ET RÉSOLU**

D'autoriser le premier versement (50%) au CLD de la quote-part 2014 au montant de 513 255,50 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-0214 RELATIF À LA BRANCHE 40 DU COURS  
D'EAU MORPIONS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 199 RELATIF AUX BRANCHES  
NOS 16, 40, 40A, 40B, 40C, 46, 46A ET 53 DU COURS D'EAU MORPIONS**

91-0314

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'amender le Règlement 199 afin de modifier la situation de la branche 40 du cours d'eau Morpions située dans les municipalités de Farnham, de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 18 février 2014 et que le règlement a été lu séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le règlement 04-0214 relatif à la branche 40 du cours d'eau Morpions, modifiant ainsi le règlement 199 relatif aux branches nos 16, 40, 40a, 40b, 40c, 46, 46a et 53 du cours d'eau Morpions, le tout, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

**ÉCOCENTRES : AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES**

92-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement aux 6 municipalités pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres de juillet 2013 à novembre 2013 soit 228 079,65\$, comme suit :

Écocentres	À payer	Écocentres	À payer
Bedford	29 547,16 \$	Farnham	50 341,47 \$
Bromont	30 707,70 \$	Lac-Brome	37 880,53 \$
Cowansville	51 309,86 \$	Sutton	28 292,93 \$
<b>Total 228 079,65 \$</b>			

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**OCTROI DU MANDAT DE RÉALISATION DU BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
DES SECTEURS ICI ET CRD DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN DE  
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

93-0314

**CONSIDÉRANT** que l'appel d'offres pour le mandat de réalisation du bilan des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a été lancé le 17 février 2014;

**CONSIDÉRANT** que la date butoir pour le dépôt des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres était le 11 mars 2014 et que la MRC a reçu trois (3) soumissions;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a évalué chacune des soumissions reçues, conformément à la procédure légale relativement à l'attribution du pointage final;

**CONSIDÉRANT** que la firme *Chamard et Associés* est conforme au devis et a obtenu le meilleur pointage, soit la note de 76,75;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAU  
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de réalisation du bilan des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la firme *Chamard et Associés* pour un montant total, incluant les taxes applicables, de 19 545,18 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**FORMATION SUR LE RECYCLAGE ET COMPOSTAGE**  
**PRINTEMPS 2014 ET MANDAT D'IMPRESSION**

94-0314

**CONSIDÉRANT** que depuis un an des demandes sont adressées à la MRC afin d'offrir des formations sur le recyclage et les écocentres dans des organisations;

**CONSIDÉRANT** que la MRC n'offre plus de formation sur le recyclage dans les écoles primaires;

**CONSIDÉRANT** la baisse de participants aux formations portant uniquement sur le compostage;

**CONSIDÉRANT** qu'une publicité porte-à-porte demeure l'outil le plus efficace pour transmettre l'information à la population;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue dans les actions et au budget du PGMR.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER**

**APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN**

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à la *Fondation RHA* pour la réalisation de 3 formations sur le recyclage et le compostage, lesquelles seront tenues à Lac-Brome le 29 avril, à Cowansville le 7 mai et à Farnham 14 mai prochain, pour un montant total de 1 170 \$. D'octroyer le mandat à l'entreprise *Impression Daigle* pour l'impression de 28 000 copies de la publicité au montant de 1 400 \$, plus les taxes applicables, et de permettre à madame Valérie Nantais-Martin de réaliser le médiaposte associé à la distribution de cette publicité au montant de 3 700 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**OCTROI DU MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT (PHASE 1) DU PIIRL**

95-0314

**CONSIDÉRANT** qu'aucune soumission n'a été déposée au bureau de la MRC le 17 février 2014 suivant le lancement d'un appel d'offres pour un mandat d'accompagnement pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT** que plusieurs firmes invitées ont indiqué à la MRC qu'elles préféreraient attendre la phase 2 que de se qualifier pour la phase 1 du PIIRL (*la rendant ainsi non éligible à soumissionner pour la phase 2*);

**CONSIDÉRANT** que la firme S.M.i. a fait part à la MRC de son intérêt et de sa capacité à réaliser le mandat d'accompagnement pour la phase 1;

**CONSIDÉRANT** que le mandat d'accompagnement, au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables (24 719,63 \$), peut être octroyé de gré à gré conformément aux articles 934 et suivants du *Code municipal*;

**CONSIDÉRANT** que la MRC effectuera une partie du travail à l'interne;

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU**

**APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK**

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat d'accompagnement (phase 1) pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructure routières locales (PIIRL) à la firme S.M.i. au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables (24 719,63 \$). De répartir les tâches comme suit et d'autoriser la signature de tout document pour donner suite à la présente résolution.

Tâches MRC	Tâches S.M.i:
<ul style="list-style-type: none"><li>- Identification du réseau local de niveau 1 et 2</li><li>- Déterminer le nombre approximatif de ponceaux</li><li>- Identifier les routes revêtues et non revêtues</li><li>- La coordination avec les municipalités</li><li>- Le suivi administratif du projet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Superviser les tâches de la MRC (ci-haut)</li><li>- Déterminer les méthodes d'auscultation à utiliser</li><li>- Préparer le document d'appel d'offres</li><li>- Analyser les soumissions et recommander le choix d'une firme</li><li>- Participer à 4 rencontres de comités</li><li>- Procéder à la supervision de l'adjudicataire</li><li>- Procéder à l'évaluation du PIIRL</li><li>- S'assurer du respect des directives du MTQ</li></ul>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR L'IMPLANTATION DE  
NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE  
TERRITOIRE DE LA MRC**

96-0314

**CONSIDÉRANT** que l'article 62 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant notamment à interdire les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions;

**CONSIDÉRANT** la présence actuelle d'un certain nombre d'équipements de gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement et le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ont très peu d'orientation, d'objectifs et de dispositions normatives encadrant l'implantation de tels équipements ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC procède actuellement à la révision de son PGMR tel que prévue à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**CONSIDÉRANT** que depuis avril 2013 la MRC, en collaboration avec les municipalités locales, a mis en place un service de six écocentres pour les citoyens de Brome-Missisquoi afin de réduire les matières résiduelles acheminées à l'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** que la prolifération d'équipements de gestion des matières résiduelles pourrait excéder les besoins de la MRC et pourraient engendrer des nuisances occasionnant des problèmes de cohabitation des usages notamment en matière d'odeur, de bruit, de poussière et de circulation;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun d'effectuer une réflexion régionale afin d'identifier les équipements existants, de cibler les besoins régionaux, et ce, dans le but de planifier les endroits susceptibles d'accueillir de tels équipements et d'établir un cadre normatif adéquat qui évitera de compromettre l'atteinte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement et du PGMR;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire temporairement l'implantation de tous nouveaux équipements de gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-0314 VISANT L'INTÉGRATION  
DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT**

Avis de la motion est, par la présente, donné par madame Pauline Quinlan, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du Règlement 05-0314, modifiant le schéma d'aménagement et de développement, visant principalement à intégrer les dispositions relatives aux îlots déstructurés et à rendre effective les décisions numéros 403954 et 402095 de la CPTAQ.

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 05-0314 MODIFIANT LE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN D'INTÉGRER LES ÎLOTS  
DÉSTRUCTURÉS**

97-0314

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311 et 10-1211;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a adopté le 21 septembre 2010 un plan de développement de la zone agricole ainsi que son plan d'action par la résolution 329-0910;

**CONSIDÉRANT** que l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA)* permet à la MRC de soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC a adopté le 19 avril 2011 la résolution 134-0411 visant à déposer auprès de la CPTAQ une demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la LPTAA afin de faire reconnaître des îlots déstructurés sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a donné lieu à deux rencontres les 2 et 3 juin 2011 avec les représentants de la CPTAQ, de la MRC, des municipalités locales et de l'UPA;

**CONSIDÉRANT** que des représentants des bureaux régionaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont participé à ces rencontres à titre d'observateurs;

**CONSIDÉRANT** que ces rencontres ont conduit à une entente globale entre les parties qui est traduite dans la décision numéro 372362 rendue le 11 avril 2012 afin de reconnaître 207 îlots déstructurés sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi et d'encadrer l'implantation résidentielle à l'intérieur de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** que le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 03-0513 régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente est entré en vigueur le 12 juin 2013;

**CONSIDÉRANT** que dans un premier temps le projet de règlement 05-0314 vise à intégrer au schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement les dispositions de la décision numéro 372362 de la CPTAQ et celles présentées au RCI 03-0513;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a ordonné dans la décision numéro 403954, le 17 juillet 2013, l'exclusion de la zone agricole une partie des lots 476 et 477, du cadastre du Canton de Sutton, circonscription de Brome;

**CONSIDÉRANT** que dans un deuxième temps le projet de règlement 05-0314 vise à rendre effective la décision numéro 403954 de la CPTAQ afin que la MRC respecte le délai de 24 mois exigé par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a ordonné dans la décision numéro 402095, le 5 février 2013, l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 7 888,75 mètres carrés, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, correspondant aux fonds des lots 4 376 406, 4 376 407, 4 376 409, 4 376 410, 4 376 412 et 4 376 413 du cadastre du Québec, de la circonscription de Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que dans un troisième temps le projet de règlement 05-0314 vise à rendre effective la décision numéro 402095 de la CPTAQ afin que la MRC respecte le délai de 24 mois exigé par la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que dans un quatrième temps le projet de règlement 05-0314 vise à intégrer certaines dispositions relatives à la troisième phase de l'étude sur l'inventaire de la sensibilité des paysages réalisée en 2008 et de modifier la cartographie qui y est rattachée;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 18 mars 2014 afin d'adopter le règlement 05-0314;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le projet de règlement 05-0314 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté séance tenante, le tout conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'AVIS À LA CPTAQ – VILLE DE LAC-BROME (DOSSIER 406833)**

98-0314

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 19 février 2014 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 406833 visant une demande d'aliénation de la Ville de Lac-Brome dans le cadre de travaux de reconstruction du pont P-01421 afin d'élargir l'emprise du chemin Stagecoach ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de la Ville de Lac-Brome vise une superficie approximative de 58,97 mètres carrés sur une partie du lot 4 267 043, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'affectera pas davantage les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'aliénation de la Ville de Lac-Brome dans le dossier 406833 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – EXPLOITATION SABLIERE : VILLE DE SUTTON**

99-0314

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 6 mars 2014 une correspondance afin d'appuyer une demande auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture visant l'exploitation d'une sablière-gravière sur le lot 1288 situé sur le chemin Mont-Écho sur une superficie d'environ 6 hectares;

**CONSIDÉRANT** que le lot 1288 est situé dans l'affectation récréoforestière et que ce type d'usage y est autorisé;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de ce site a reçu une autorisation de la CPTAQ en 2002 pour l'exploitation d'une sablière/gravière pour une période 10 ans et que cette autorisation est échue;

**CONSIDÉRANT** qu'une superficie de 1,31 hectare du lot 1288 est utilisée comme plateforme d'entreposage et de concassage de pierres, de béton, d'asphalte et de briques (décision 333581) ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande concernant le lot 1288, déposée par la Ville de Sutton, auprès de la CPTAQ pour des fins d'utilisation autre que l'agriculture visant l'exploitation d'une sablière-gravière sur une superficie d'environ 6 hectares en indiquant à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

**ADOPTÉ**

### **DEMANDE D'APPUI AU MDDEFP- EXPLOITATION SABLIERE : VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 6 mars 2014 une correspondance afin d'appuyer une demande d'autorisation auprès du Ministère de du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin d'exploiter une sablière-gravière sur le lot 1288 situé sur le chemin Mont-Écho sur une superficie d'environ 6 hectares;

100-0314

**CONSIDÉRANT** que le lot 1288 est situé dans l'affectation récréoforestière et que ce type d'usage y est autorisé;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de ce site a reçu une autorisation de la CPTAQ en 2002 (décision 324560) pour l'exploitation d'une sablière/gravière pour une période 10 ans et que cette autorisation est échue;

**CONSIDÉRANT** qu'une superficie de 1,31 hectare du lot 1288 est utilisée comme plate-forme d'entreposage et de concassage de pierres, de béton, d'asphalte et de briques (décision 333581) ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande d'autorisation concernant le lot 1288, déposée par la Ville de Sutton, auprès du Ministère de du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin d'exploiter une sablière-gravière sur le lot 1288 situé sur le chemin Mont-Écho que cette demande est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

### **HORTINOVE : APPUI À LA NOUVELLE VOCATION DE LA FERME EXPÉRIMENTALE**

101-0314

**CONSIDÉRANT** que la mission d'Hortinove est d'appuyer les entreprises de production et de transformation de fruits dans leurs projets de développement et/ou d'innovation, en offrant l'accès à un site, à des infrastructures et à des ressources spécialisées issues de son réseau de partenaires;

**CONSIDÉRANT** que la ferme expérimentale (Hortinove) souhaite se spécialiser au niveau de la recherche et du développement relativement à la pomiculture, viticulture et aux productions émergentes;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs organisations ont déjà signifié leur collaboration à Hortinove, notamment le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) et le centre de recherche agroalimentaire de Mirabel;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le préfet à rédiger une lettre d'appui à Hortinove pour la nouvelle vocation de la ferme expérimentale, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

### **PROJET DE LIGNE SAINT-CÉSaire-BEDFORD – DÉSISTEMENT D'ADHÉRER AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉ**

102-0314

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne Saint-Césaire – Bedford sur son territoire

**CONSIDÉRANT** que le projet de ligne Saint-Césaire – Bedford d'Hydro-Québec respecte les critères du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI);



**CONSIDÉRANT** que le PMVI octroi un montant de 404 668,96\$ aux organismes municipaux concernés par ledit projet;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités concernées et leur population sont les plus susceptibles d'avoir des impacts environnementaux résiduels au projet;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'informer Hydro-Québec que la MRC Brome-Missisquoi ne désire pas participer au Programme de mise en valeur intégrée dans le cadre du projet de ligne Saint-Césaire – Bedford et renonce par le fait même aux sommes allouées.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 860-06-2013 – VILLE DE BROMONT**

103-0314

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 20 février 2014 son règlement 860-06-2013;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de **construction** numéro 860-2002 vise à ajouter des normes concernant les fondations des bâtiments, les clapets antiretour et de prévoir un mécanisme d'acceptation de solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance pour certains bâtiments ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 860-06-2013 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**GALA MISEZ EAU – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC**

104-0314

**CONSIDÉRANT** que le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) présente la deuxième édition du Gala Misez Eau;

**CONSIDÉRANT** que ce gala vise à offrir une reconnaissance aux entreprises, aux organismes communautaires, aux municipalités et aux communautés autochtones qui se sont démarqués par leur réalisation particulière dans la gestion et la gouvernance de l'eau par bassin versant au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est finaliste dans la catégorie *Municipalités et communautés autochtones* pour la mise en place d'une pépinière d'arbustes dédiés à la protection des bandes riveraines;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De nommer Monsieur Réal Pelletier à titre de représentant élu de la MRC au Gala Misez Eau qui se tiendra le 8 mai prochain à l'hôtel *L'Impérial* de Québec et de payer les frais d'inscription de 100\$ plus taxes en plus des frais d'hébergement et de déplacement. À défaut de Monsieur Pelletier, Monsieur Albert Santerre agira à titre de substitut.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

***Monsieur Donald Badger quitte la séance du conseil***

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2014 :**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**  
**DU NOUVEAU PACTE RURAL 2014-2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID**  
**APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN**  
**ET RÉSOLU :**

105-0314

D'autoriser Monsieur Arthur Fauteux, préfet, à signer l'entente du nouveau Pacte rural 2014-2019, au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, laquelle entente s'inscrit dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

**ADOPTÉ**

**FINANCEMENT DE PROJETS DANS LE CADRE DU**  
**FONDS DE SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUE 2014**

106-0314

**CONSIDÉRANT** que 15 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds d'aide aux événements touristiques financés par le pacte rural ;

**CONSIDÉRANT** que le montant total des demandes s'élève à 41 370,00 \$ représentant des budgets 3 379 727 \$ ;

**CONSIDÉRANT** que le montant disponible du fonds d'aide aux événements touristiques est de 15 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que les projets ont été évalués selon la grille de sélection comprenant 8 critères ;

**CONSIDÉRANT** que deux projet, soit *Ceramystic* et *Festival d'automne de Sutton*, ont été retenus par le comité d'analyse, mais ne sont pas constituées en OBNL ;

**CONSIDÉRANT** que le comité d'analyse du fonds d'aide aux événements touristiques recommande les événements suivants ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT**  
**APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE**  
**ET RÉSOLU**

D'autoriser le financement des six (6) événements touristiques financés par le pacte rural et d'autoriser le financement des événements *Ceramystic* et *Festival d'automne de Sutton* puisque ceux-ci ont identifié un organisme fiduciaire soit respectivement *La vieille école de Mystic* et la *Corporation de développement économique de Sutton*.

Événement	Lieu	Montant demandé	Montant recommandé	Budget
<b>Festival d'automne de Sutton</b> Événement visant le grand public alliant plein air, agrotourisme et culture.	Sutton	3 500 \$	<b>3 500 \$</b>	43 700 \$
<b>Xman Race Sutton</b> Course à obstacles en plein air s'adressant à toute clientèle.	Sutton	3 500 \$	<b>3 500 \$</b>	299 500 \$
<b>Où est three pines ?</b> 20 artistes représentant diverses disciplines produiront une scène d'un des romans de Louise Penny et les œuvres seront exposées.	Frelighsburg	2 000 \$	<b>2 000 \$</b>	12 000 \$
<b>Gérald Bull, expo canon</b> Exposition au Musée des communications de Sutton	Sutton	2 000 \$	<b>2 000 \$</b>	28 300 \$
<b>La Fête du Chocolat de Bromont</b> Événement dont le thème est le chocolat sous toutes ses formes. Événement familial et de couples.	Bromont	3 500 \$	<b>2 000 \$</b>	165 000 \$
<b>Céramystic</b> Exposition d'œuvres de céramistes et potiers québécois.	St-Ignace de Stanbr.	3 000\$	<b>2 000 \$</b>	33 800 \$

De refuser, pour le moment, le financement des projets suivants :

Événement	Lieu	Motifs du refus
Spectacles aériens des Cantons	Bromont	Faiblesse du dossier (information fournie)
Festival du violon traditionnel	Sutton	Public restreint

Festival JAMM	Dunham	Public restreint
Concours d'attelage de Bromont	Bromont	Public restreint Participants demeurent principalement sur le site équestre
Les PrintempsMeurtriers	Lac-Brome	Reçu en 2013 des argents du fonds d'aide aux événements
Tour des Arts	Lac-Brome, Sutton, Bolton	Reçu en 2013 des argents du fonds d'aide aux événements
L'International Bromont	Bromont	Questionnement sur l'effet de levier du fonds considérant que le budget de l'événement est plus de 1 million.
Le Canard en Fête	Lac-Brome	Déjà reçu des argents du pacte rural
Xtrail Sutton	Sutton	Même promoteur que le Xman Race Sutton

**ADOPTÉ**

**RETOUR SUR LA RÉSOLUTION 53-0214 : AUTORISATION DE FINANCEMENT DES PROJETS CULTURELS 2014**

107-0314

**CONSIDÉRANT** que 18 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds culturel totalisant une demande globale de 52 810 \$;

**CONSIDÉRANT** que le 18 février 2014, le conseil des maires a autorisé le financement de neuf (9) de ces projets par le biais du Fonds culturel (résolution numéro: 53-0214);

**CONSIDÉRANT** que la MRC a autorisé le financement des projets *Pommiers en fleurs* et *House Play Readings* conditionnellement à ce que les promoteurs de ces projets identifient des organismes fiduciaires pour leurs projets respectifs et ce, avant le 18 mars 2014;

**CONSIDÉRANT** que le projet *Pommiers en fleurs* n'a pu identifier un organisme fiduciaire pour son projet, devenant ainsi inadmissible au financement du Fonds culturel 2014;

**CONSIDÉRANT** que l'élimination du projet *Pommiers en fleurs* libère un montant de 1 900,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que le projet *House Play Readings* a entamé les démarches pour se constituer en OBNL devenant ainsi admissible au financement de 2 300,00 \$ provenant du Fonds culturel tel qu'approuvé par la résolution 53-0214 dûment adoptée par le conseil des maires de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU**

Compte tenu de l'inadmissibilité du projet *Pommiers en fleurs*, d'allouer le montant du financement libéré de 1 900,00 \$ afin de bonifier les projets suivants :

- *Roche Papier Ciseaux* : 1 000,00 \$;
- *Tour des Arts* : 900,00 \$

D'autoriser le déboursement du financement de 2 300,00\$ au projet *House Play Readings* conditionnellement à ce que les promoteurs démontrent que l'organisme est constitué en OBNL.

**ADOPTÉ**

**PACTE RURAL : SUIVI DU DOSSIER DES JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2018**

108-0314

**CONSIDÉRANT** que par le biais de la résolution 25-0114, le conseil des maires a convenu d'allouer 25 000 \$ provenant du fonds régional du Pacte rural pour la préparation de la candidature de Bromont aux Jeux équestres mondiaux conditionnellement à l'obtention d'une réponse favorable du soutien financier de la part du gouvernement fédéral avant le 1<sup>er</sup> mars 2014;

**CONSIDÉRANT** que malgré la prolongation du délai jusqu'au 17 mars 2014, le soutien financier n'est toujours pas garantie, néanmoins, il est possible qu'il soit confirmé dans les mois à venir;

**CONSIDÉRANT** que ladite résolution 25-0114 prévoyait qu'advenant le cas où le financement des Jeux Équestres Mondiaux n'est pas assuré, la subvention de 25 000 \$ sera retirée et redistribuée pour bonifier certains projets;

**CONSIDÉRANT** qu'il est probable que Bromont reformule une demande en temps opportun au montant de 25 000 \$ pour la préparation des Jeux Équestres Mondiaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

De confirmer la mise en application de la résolution 25-0114, soit de retirer la subvention de 25 000 \$ allouée conditionnellement au Jeux Équestres Mondiaux 2018 et de redistribuer cette somme pour bonifier les projets suivants selon les montants stipulés ci-dessous :

Centre de pédiatrie sociale	5 000 \$
CLD - La tournée des carrefours	1 000 \$
CJE- Commun'école	2 000 \$
MRC- Bandes riveraines et qualité de l'eau	7 000 \$
CLD- développement durable	5 000 \$
Hameau oasis de Dunham- Auberge la Belle verte	5 000 \$

**ADOPTÉ**

**PACTE RURAL – PROJET RETENU POUR ALLOUER LES FONDS RÉSIDUELS  
PROVENANT DU PACTE RURAL 2007-2014**

109-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE  
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU  
ET RÉSOLU:**

Que les fonds résiduels de projets provenant du Pacte rural 2007-2014 soient investis dans le projet régional suivant : *Création d'un outil de diffusion des données sur l'occupation du territoire pour les services municipaux et la population générale qui vise à développer la connaissance du milieu des résidents qui l'habitent afin de favoriser l'entraide collective et le sentiment d'appartenance à leur communauté.* Ce projet régional est évalué à 38 500 \$.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA RÉPARTITION  
DES DROITS PROVENANT DES « SITES À CHEVAL » SUR LES TERRITOIRES DE  
LA MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

110-0314

**CONSIDÉRANT** que les représentants des MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska sont parvenus à une entente relativement à deux (2) sites situés à la fois sur leur territoire respectif (« site à cheval »), soit les sites de Sintra, situé à Bromont et St-Alphonse, et le site de Allard et Allard, situé à Lac-Brome et Shefford;

**CONSIDÉRANT** que ladite entente prévoit un mode de partage des fonds et stipule les modalités de gestion des sites en cause;

**CONSIDÉRANT** que Bromont et Lac-Brome acceptent le projet d'entente;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR RON STEWART  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser Messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'*Entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières* visant la gestion et le partage des fonds de deux (2) sites « à cheval » situés sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska, soit les sites de Sintra, situé à Bromont et St-Alphonse, et le site de Allard et Allard, situé à Lac-Brome et Shefford. D'autoriser le directeur général à apporter toute correction mineure nécessaire.

**ADOPTÉ**

**DISCUSSION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-ALPHONSE-DE-GRANBY –  
MANDAT AU PROCUREUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU:**

111-0314

D'entamer des discussions avec la municipalité Saint-Alphonse-de-Granby afin de parvenir à un mode de partage des droits provenant de l'exploitation de carrières et sablières pour l'année 2011 et de mandater Me Michel Cantin, du cabinet *Bélanger Sauvé*, pour ce dossier.

**ADOPTÉ**

**COMPTES À PAYER**

112-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des deux (2) dépenses excédant le pouvoir du comité administratif en date du 10 mars, à savoir:

Allard, Diane (programme PAD)	16 000.00 \$
R.I.E.D.S.B.M. (R.D.D.)	21 957.48 \$
<b>total</b>	<b>37 957.48 \$</b>

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**INVITATION À LA JOURNÉE DE TRAVAIL – LAC-À-L'ÉPAULE 2014**

Monsieur Desmarais invite tous les maires accompagnés de leur directeur-général à participer au Lac-à-l'épaule qui se tiendra le 31 mars prochain au Club de Golf de Cowansville à compter de 8h30.

**PACTE RURAL : RETOUR SUR LA RÉOLUTION 23-0114  
PROJET DE KNOWLTON ACADEMY - AMÉLIORATION DE LA COUR D'ÉCOLE**

113-0314

**CONSIDÉRANT** que le 21 janvier 2014, le conseil des maires, par le biais de la résolution 23-0114, a convenu d'allouer 5 500 \$ à *Knowlton Academy* pour le projet d'amélioration de la cour d'école provenant du fonds « projets locaux - fonds Est »;

**CONSIDÉRANT** que *Knowlton Academy* demande de modifier son projet afin d'investir la somme plutôt au niveau de la sécurité des infrastructures de jeux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR RON STEWART  
ET RÉSOLU:**

De refuser la modification du projet demandé par *Knowlton Academy*, de lui retirer le financement de 5 500 \$ et de l'allouer au projet « Inventaire digital 2014 » de *Brome County Historical Society*, bonifiant ainsi sa subvention accordée à l'origine par la résolution 23-0114.

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE**

- La municipalité de Brigham a fait parvenir à la MRC une demande (rés. 2014-055) concernant Hydro-Québec et les compteurs intelligents. En somme, Brigham demande à la MRC de représenter l'ensemble des municipalités de la MRC touchées par la venue des compteurs intelligents et de parvenir à des solutions socialement acceptables pour les citoyens auprès des différents intervenants concernés.

### QUESTIONS DIVERSES

- Madame Pauline Quinlan informe les maires que la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) tiendra un colloque manufacturier « Fabriquons l'avenir » le 3 avril prochain de 8h30 à 16h30 au Château Bromont. Madame Quinlan lance l'invitation à l'ensemble des maires et fait circuler une correspondance à cet effet.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

114-0314

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



---

Arthur Fautoux, préfet



---

M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.